

sur leurs immenses besoins par suite de l'inflation causée par le gouvernement. Il a adopté une position ridicule.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je serais heureux de répondre à la question sur ma position.

M. Winkler: Je vous en prie.

L'hon. M. Martin: A mon sens, les réalisations des gouvernements que j'ai appuyés et les miennes démontreront que le gouvernement actuel, le gouvernement St-Laurent et le gouvernement Mackenzie King ont accompli, dans le domaine du bien-être social et de la sécurité de la vieillesse, des choses que nul autre pays ne saurait égaler à l'heure actuelle.

M. Winkler: Je ne nierai pas que le ministre ait pris part à toutes ces bonnes choses. C'est ce que j'ai dit il y a un instant. Mais je ne m'explique pas sa position sur la situation actuelle. Ce n'est rien de moins que de la tromperie. Le ministre sait fort bien que la Caisse de sécurité de la vieillesse contient 220 millions de dollars aujourd'hui et, s'il avait agi selon sa conscience, on aurait accordé la hausse en janvier dernier et cet argent aurait servi. N'oublions pas que le programme n'entrera en vigueur que le 1^{er} juillet 1968. Je dois dire que le ministre n'a rien sur quoi s'appuyer à cet égard. Nous revenons à ses vieux amis, les gars des six dollars; et le ministre ne peut le nier. Nos vieillards ont besoin d'une hausse de pension.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, l'honorable député m'a posé une question, et chaque fois qu'il le fait je suis si bien disposé à son égard que je veux bien répondre. Le député empêche présentement l'adoption d'un projet de loi qui sera grandement utile non seulement aux jeunes, mais aussi aux vieillards de notre pays.

M. Winkler: C'est exact; mais dans deux ans d'ici—ne l'oubliez pas non plus. Les vieillards pensionnés ont des besoins immédiats, non dans deux ans. Cette mesure n'a aucun sens. J'aimerais avancer un autre point à cette étape-ci des débats. J'aimerais demander au ministre cette question: Lorsqu'on passera au vote en deuxième lecture et si le projet de loi contient le même article qui prévoit l'entrée en vigueur du régime le 1^{er} juillet 1967, que se propose de faire le gouvernement dans un tel cas?

L'hon. M. Martin: Poursuivons d'abord l'étude de la mesure.

• (9.10 p.m.)

M. Winkler: Quelle est l'intention du gouvernement? Reprendra-t-il le débat en dehors de la Chambre? Va-t-il modifier le projet de loi? Le gouvernement et le ministre n'en ont cure.

Je vais consigner ce soir, monsieur l'Orateur, un autre point au compte rendu. La seule raison de tenir ce débat à l'heure actuelle est d'améliorer la position du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), car ses collègues du cabinet savent parfaitement qu'ils l'ont mis dans l'embarras et ils veulent le reconforter à ce propos. Qui en souffrira? Ce seront les vieillards pensionnés si la mesure portant sur les pensions de vieillesse est adoptée immédiatement après ce projet de loi. Point n'est besoin d'augmenter les impôts pour payer ces gens. Il y a aujourd'hui même environ 220 millions de dollars disponibles pour cette hausse de pension et comme deux mois nous séparent de Noël, le gouvernement pourrait en profiter pour faire quelque chose d'utile au lieu de se livrer à ce chantage en promettant des bienfaits dans deux ans. On ne nous donnera même pas l'occasion de voter sur un amendement à l'étape de la deuxième lecture parce que le gouvernement a peur de se voir défaire. Nous le forcerons, si nous le pouvons, à appliquer cette mesure le 1^{er} juillet de l'année prochaine et je l'en prévient ce soir-même.

Monsieur l'Orateur, puisqu'une conférence fédérale provinciale débute aujourd'hui dans la capitale nationale, je voudrais signaler que le gouvernement libéral usurpe les droits constitutionnels des provinces. Normalement je défendrais les droits du gouvernement fédéral. A mon sens, il nous arrive trop rarement, à la Chambre, de penser dans une optique nationale. Presque tous, ici, nous faisons preuve d'esprit de clocher lorsque nous parlons de nos circonscriptions et de nos provinces. Certes, les provinces ont le droit de penser ainsi et, dans le cas de ce projet de loi, nous savons que le gouvernement veut imposer sa volonté aux provinces. En vérité, si l'on agissait comme il se doit, l'argent consacré à la recherche et aux professions médicales serait dépensé à meilleure escient s'il était accordé sans condition et si, en particulier, on renonçait aux exigences énoncées à l'alinéa c) qui constitue la disposition coercitive du projet de loi.